

# FORMATION JUGES HUNTER



**DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021**



## DATE ET LIEU :

Dimanche 21 novembre 2021  
Maison Régionale des Sports  
13 rue Jean Moulin – 54510 **TOMBLAINE**

## HORAIRES :

De 09h00 à 17h00.

## INTERVENANTE :

**Claude Lanchais**, Juge National Élite.

## PUBLIC :

A l'attention des Juges Nationaux, Candidats Nationaux, Clubs.

## REPAS :

Déjeuner en commun sur inscription (buffet), pris en charge par le CRE pour les Juges à partir du grade Club.  
(crudités, charcuterie, viande, fromage, dessert, pain et boissons)  
Participation de 15 € pour toute autre participant, à régler à l'inscription.

## CONDITIONS SANITAIRES :

La réunion se déroulera selon les normes en vigueur à la date du 21 novembre.  
**Pass sanitaire obligatoire sauf modification de la législation.**

---

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

---

### Renseignements : Anne-Marie Ausina-Lemarié

*Présidente de la Commission Hunter*

[hunter.grandest@gmail.com](mailto:hunter.grandest@gmail.com)

### Inscriptions sur le formulaire Google Form :

<https://forms.gle/b9PB8t2D3qZqs7LX6>

Les inscriptions doivent être saisies **au plus tard pour le 16 novembre 21** sur le formulaire Google Form et le règlement éventuel du repas envoyé par chèque ou virement au :

### Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Maison Régionale des Sports

13 rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

IBAN : FR76 1027 8040 4500 0210 6060 135

BIC : CMCIFR2A

---

## Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

### Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52  
[contact@cregrandest.fr](mailto:contact@cregrandest.fr)

### Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM  
Tél : 03 88 36 08 82  
[contact.alsace@cregrandest.fr](mailto:contact.alsace@cregrandest.fr)

### Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX  
Tél : 03 26 22 12 10  
[contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr](mailto:contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr)